

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2011

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

**Etaient présents** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Serge TAMAIN, Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jean-François BAZZARA, Gérard BRUEL et Patrice GEIGER.

**Absents** : Mme Solange DUTOUR

**Procuration** : Mme Solange DUTOUR à Mr Arnaud MIGNARD.

## **ASSAINISSEMENT** :

### **Station d'épuration** :

Les travaux avancent correctement. Les bassins ont été mis en eau afin d'en vérifier l'étanchéité. L'eau a été pompée depuis la maison Berger. Les roseaux seront plantés sur les diverses couches de gravillons, qui sont actuellement en cours de mises en place.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration du Bourg de Nervieux, le talus longeant la route départementale 112 en surplomb de la station d'épuration présente des risques d'affaissement importants liés aux écoulements d'eaux et à la nature sableuse du terrain. Il est nécessaire de réaliser des travaux d'enrochement complémentaires pour stabiliser et sécuriser ce talus et pour le bon déroulement du chantier. Le coût de ces travaux s'élève à 27 090 € HT.

De plus, il est proposé d'installer un système de dessableur, avec bacs relevables par un palan motorisé pour faciliter le travail d'entretien hebdomadaire par les cantonniers, pour un montant de 6 060 € HT.

### **Piste cyclable** :

Les travaux de création d'une bande de 3 mètres de large ont été commencés sur une longueur de 800 mètres linéaire. La Société d'autoroute ASF a fait don de cailloux afin de réaliser l'assise de la piste cyclable.

Le Conseil Général, propriétaire des terrains situés en zones naturelles et sensibles, souhaite prendre la maîtrise d'œuvre et devenir maître d'ouvrage de cette portion de piste. La Communauté de Communes de Balbigny a proposé de devenir maîtrise d'œuvre délégué. Quelques terrains, côté village restent à acquérir.

## **BATIMENTS** :

### **Salle Jeanne d'Arc** :

Le devis des travaux de zinguerie a été accepté et les travaux devraient intervenir rapidement.

Appartement de l'ancienne poste :

Cet appartement de type F3 est libre depuis mi novembre. Le loyer s'élève à 555 € par mois et 15 € de frais d'entretien de la chaudière gaz par mois également. Les personnes recherchant un logement à louer peuvent s'adresser en mairie pour la visite.

**URBANISME :**

**Taxe d'aménagement par secteurs :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 4.5 % (générant une recette similaire à celle générée par la taxe locale actuelle, dite TLE, devant disparaître en 2012) mais reposant sur une méthode de calcul légèrement différente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code de l'urbanisme prévoit que le taux (de la part communale) de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Après avoir reçu les devis estimatifs des coûts d'aménagement des secteurs à urbanisation future AUa, AUa1 et AUa2, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer les taux suivants :

- **Secteur 1 : Les Hauts de Grénieux, parcelle AUa Grénieux Ouest** nécessitant :  
Extension réseau EU  
Augmentation de la capacité Step de Grénieux, pour un montant estimé de 498 080 € HT

**Soit un taux de la taxe d'aménagement secteur 1 : 8.80 %**

- **Secteur 2 : « Le Coin », « Chemin de Bel Air » zones AUa1 et AUa2 à Grénieux** nécessitant :  
Extension des réseaux EU, EP et réseaux électriques  
Augmentation de la capacité de la station d'épuration de Grénieux  
Elargissement de la voirie de desserte  
Pour un montant estimé de 452 800 € HT

**Soit un taux de la taxe d'aménagement secteur 2 : 15.50%**

- **Secteur 3 : Secteur AU entre la route de Ste Foy et chemin de Riou, nécessitant**  
Extension réseau électrique  
Extension réseau eaux usées/eau potable  
Création de nouvelles voiries  
Montant estimé des travaux de 469 370 € HT

**Soit un taux de la taxe d'aménagement secteur 3 : 11.10 %**

- **Secteur 4 : Secteur AUa situé « Chemin Garnier », nécessitant**  
Extension réseau électrique  
Extension réseau eaux usées/eau potable  
Extension réseau PTT

Création de nouvelles voiries  
Montant estimé de 288 970 € HT  
**Soit un taux de la taxe d'aménagement secteur 4 : 20 %**

### **Servitude de passage sur Grénieux :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu la demande d'un administré pour faire déclasser un chemin communal, enclavé entre deux terrains agricoles, en terrain privé, en contrepartie d'une servitude de passage et du déplacement du Chemin en bords de Loire pour favoriser la randonnée pédestre. Le Conseil Municipal a donné son accord. Une enquête publique aura lieu courant 2012.

### **FINANCES:**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des délibérations modificatives de comptes à comptes sur le budget communal et le budget assainissement. Ces modifications portent sur les comptes du personnel, sur la voirie aussi bien en recettes qu'en dépenses. Le conseil municipal approuve à l'unanimité toutes les délibérations modificatives.

### **PERSONNEL:**

#### **Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe:**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des propositions d'avancement de grade, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée de 35 heures hebdomadaires, en application des Lois et règlements de la Fonction publique Territoriale.  
Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la modification du poste,
- De créer, à compter du 1/12/2011 un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, de rémunération de 35 heures hebdomadaires.
- De pourvoir les emplois ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la Fonction Publique Territoriale, sous réserve des avis du CTP (Conseil Technique Paritaire) et de la CAP (Commission Administrative Paritaire).
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires Territoriaux de la Collectivité.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

### **Augmentation du temps de travail de deux postes d'adjoint technique de deuxième classe :**

- Considérant que le temps de pose méridienne est inférieur à 30 minutes, considérant l'accord écrit de Mme Catherine BROZE, le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de Mme Catherine BROZE de deux heures par semaine. Son temps de travail passe donc de 34 heures 50 mns à 36 heures 26 minutes annualisées.
- Considérant l'évolution des besoins au sein du RPI de Nervieux/Mizérieux en matière de garderie périscolaire, considérant la nouvelle réorganisation des horaires concernant la garderie périscolaire du matin, vu l'accord écrit de Mme Céline POIZAT, le conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de Mme Céline POIZAT de 30 heures par semaine à 34 heures par semaine selon le calendrier scolaire. Elle passe donc de 23 heures 52 mns hebdomadaires à 26 heures 29 mns annualisées, sous réserve de l'avis favorable du CTP

### **Modification du tableau des effectifs :**

Considérant l'évolution des besoins au sein du RPI de Nervieux/Mizérieux en matière d'encadrement des jeunes enfants,

Considérant la nouvelle disposition des locaux au sein du local de la maternelle,

Suite au départ en retraite de Mme Régine ROCHE, employée communale affectée à l'école, à la cantine et à la garderie,

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C, à raison de 36 heures 05 hebdomadaires sur le temps de travail du calendrier scolaire soit 29 heures 49 mn hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis favorable du CTP.
- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour 27 heures 32 minutes de temps de travail annualisé.

### **Renouvellement de la convention du pôle santé au travail auprès du CDG 42:**

Le Maire expose que le Centre de Gestion Publique Territoriale de la Loire a communiqué à la commune un projet de convention dédié à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire propose que cette délégation s'effectue par une convention jusqu'au 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal décide de charger le service optionnel Pôle Santé au Travail de la surveillance médicale du personnel communal jusqu'au 31 décembre 2014.

## **Renouvellement du service optionnel de gestion des retraites CNRACL par le CDG 42 :**

Le Maire expose que le Centre de Gestion Publique Territoriale de la Loire a communiqué à la commune un projet de convention, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de Gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le Conseil Municipal décide de charger le CDG 42, de la gestion des retraites du personnel communal, jusqu'au 31 décembre 2013.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Pose de balises de sécurité :**

Monsieur le Maire présente un courrier de plusieurs administrés de la commune qui se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes dans l'agglomération du Bourg de Nervieux. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la pose de balises de sécurité afin de limiter la vitesse au sein de la Commune, sur les 5 routes départementales arrivant sur Nervieux, malgré l'avis défavorable du Conseil Général de la Loire.

### **Conseil d'école :**

L'élection de nouveaux parents d'élèves a eu lieu et 3 nouveaux membres sont élus (Mme Caroline ESPARVIER, Mme Catherine PROTIERE et Mme Christelle PEYRARD)

Il a été discuté également de la révision du nouveau règlement intérieur.

Le directeur de l'école annonce 143 élèves au lieu de 138 l'année passée, ce qui pérennise la présence de la 6<sup>ème</sup> classe. Enfin il a été demandé des portes manteaux supplémentaires à la cantine.

### **Plan Local d'Urbanisme :**

~~Une réunion DEBAT PUBLIC sur le PLU aura lieu dimanche 20 novembre 2011 à 10H00 à la salle Jeanne d'Arc. Un diaporama sera proposé à la population qui sera amenée à réfléchir sur les 6 questions suivantes :~~

- où en sommes-nous ?
- La commune se développe-t-elle trop rapidement ?
- Les jeunes arrivent-ils à se loger ?
- Les entreprises arrivent-elles à s'installer ?
- Les terres agricoles sont-elles préservées ?
- Le règlement (hauteur, surface, couleurs des murs) doit-il être revu ?

Un compte rendu sera diffusé.

**Téléthon:**

La marche du Téléthon aura lieu le samedi 26 novembre 2011. Un questionnaire a été élaboré par le Conseil Municipal des Enfants et sera distribué aux marcheurs. Plusieurs parcours sont présentés et plusieurs éviteront le goudron et emprunteront de nouveaux sentiers.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 20 janvier 2012.